

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/172/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 313/04 (AMR 51/163/2004 du 19 novembre 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (Texas) Frances Elaine Newton (f), Noire, 38 ans

Londres, le 2 décembre 2004

Frances Newton s'est vu octroyer un sursis de cent vingt jours par le gouverneur Rick Perry le 1^{er} décembre, quelques heures avant celle à laquelle elle devait être exécutée. La veille, le Comité des grâces et des libérations conditionnelles du Texas, par cinq voix contre une, avait recommandé au gouverneur Perry de lui accorder un sursis.

Frances Newton a été condamnée à mort en octobre 1988 pour le meurtre de son mari et de ses deux enfants, tués en avril 1987. Condamnée sur la base de preuves indirectes, elle affirme qu'elle n'est pas l'auteur de ces meurtres. Ses avocats actuels, qui n'ont repris le dossier que très récemment, avaient sollicité ce sursis de cent vingt jours afin de pouvoir enquêter sur ses allégations de manière approfondie. En effet, selon eux, ses déclarations n'avaient pas été correctement étudiées jusqu'ici, en raison de l'incompétence de ses avocats précédents.

Dans la déclaration qu'il a faite lorsqu'il a octroyé le sursis, le gouverneur Perry a indiqué : « *Au terme d'un réexamen approfondi du compte rendu du procès, des décisions rendues en appel et de la requête en grâce, aucun élément ne me permet de conclure à l'innocence [de Frances Newton]. Toutefois, j'accorde ce sursis afin que les tribunaux puissent ordonner une nouvelle expertise des résidus de poudre retrouvés sur la jupe que l'accusée portait le jour des meurtres et de l'arme utilisée pour commettre ceux-ci. Bien que ces éléments de preuve aient été présentés au jury et aux cours d'appel, une nouvelle technologie peut aujourd'hui être utilisée pour analyser les résidus de poudre. Le fait que la justice ne se prononce pas immédiatement dans cette affaire ne signifie pas que justice ne sera pas rendue. Il incombe aux tribunaux de juger des éléments de preuve, et cette affaire est maintenant à nouveau entre leurs mains.* »

Le procureur de district du comté de Harris, Charles Rosenthal, dont les services avaient poursuivi Frances Newton, et qui s'était personnellement opposé à un sursis, a exprimé la déception que lui inspirait la décision du gouverneur. Il a souligné que les tribunaux du Texas et la justice fédérale avaient précédemment rejeté les demandes de sursis qui leur avaient été soumises en faveur de cette femme. Selon certaines sources, il a déclaré : « *D'un autre côté, qu'elle soit exécutée aujourd'hui ou dans cent vingt jours, ça m'est égal.* » Harris est le comté où la peine de mort est le plus souvent appliquée au Texas, État qui détient lui-même le triste record du plus grand nombre d'exécutions recensées aux États-Unis.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*